

50 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil.

2) Adoption de l'ordre du jour

La Présidente met en discussion l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme la Présidente constate que M. Vincent Perruchoud n'est toujours pas présent et décide de reporter le point 3 de l'ordre du jour au moment de son arrivée.

4) Adoption du PV n°21 de la séance du 13 février 2019

La Présidente informe les conseillères et conseillers que deux erreurs ont été faites dans la retranscription de ses propos à la page 315 et qu'elle souhaite la suppression de deux mots dans la phrase :

« Il est vrai que chacun a ses convictions et la Présidente précise qu'elle les respecte, celles de M. JOUFFREY comme de celles de Mme DELLWO. »

La phrase corrigée devient donc :

« Il est vrai que chacun a ses convictions et la Présidente précise qu'elle les respecte, celles de M. JOUFFREY comme celles de Mme DELLWO. »

Aucune autre demande de modification n'ayant été demandée, le sujet est clos.

Le procès-verbal n°21 est accepté à l'unanimité des membres présents avec les remerciements de la Présidente à la secrétaire qui a eu la lourde tâche de retranscrire les débats nourris des membres du Conseil concernant la demande du crédit-cadre pour financer l'entretien du réseau EU/EC.

5) Communications du Bureau

a) Assermentation des deux nouveaux Municipaux

Mme la Présidente tient à féliciter encore une fois M. Hennard qui a été brillamment élu au 2ème poste laissé vacant à la Municipalité.

Elle a eu l'honneur d'assermenter ce lundi les deux nouveaux Municipaux avant leur première séance.

b) Sortie 2019 du Conseil

Concernant la sortie studieuse du Conseil le 18 mai prochain, les Conseillères et Conseillers ont pu constater dans le programme qui leur a été envoyé la veille par mail, que l'école qu'elle souhaite leur faire visiter est une école qui rayonne à travers le monde.

De plus, cette année est spéciale pour l'EPFL, car elle fête ses 50 ans.

A cette occasion, la Présidente a demandé à son mari qui y travaille, s'il était possible que le Conseil communal de Saint-Prex puisse en avoir un aperçu.

Le Conseil aura donc le plaisir d'écouter plusieurs intervenants, certains de l'EPFL et d'autres, saint-preyards, qui y contribuent par leurs actions.

En fin de matinée, les membres présents seront divisés en 2 groupes, un qui visitera le centre de microscopie électronique et un autre qui visitera l'animalerie, deux endroits qui ne sont habituellement pas accessibles au public.

Les Conseillères et Conseillers recevront prochainement un bulletin d'inscription avec plus de détails concernant les visites.

6) Communications de la Municipalité

M. Daniel MOSINI, Syndic, nous fait part de ce qui suit :

a) Répartition des dicastères – Communication n°12/03.2019

À la suite de la brillante élection de Mme Véronique Savioz et de M. Anthony Hennard, respectivement au 1er et 2e tour de l'élection complémentaire, la nouvelle Municipalité s'est réunie le mercredi 6 mars.

Au cours de cette réunion, elle a décidé de désigner Mme Carine Tinguely, en qualité de Vice-Syndic, jusqu'à la fin de la législature.

La répartition des dicastères a fait l'objet d'une redistribution, dont nous vous donnons les grandes lignes ci-dessous:

M. Daniel Mosini	Administration générale et aménagement du territoire (sans changement)
Mme Carine Tinguely	Finances, domaines, voirie et sécurité publique
M. Anthony Hennard	Population, concept énergétique, écoles et social

M. Stéphane Porzi Bâtiments, infrastructures sportives
Mme Véronique Savioz Police des constructions et infrastructures

Le contenu détaillé des dicastères sera publié sur le site Internet www.saint-prex.ch.

Mme Carine TINGUELY, Municipale, nous fait part de ce qui suit :

b) Commission culturelle de Saint-Prex – Communication n°08/03.2019

La commission culturelle de Saint-Prex a été dissoute lors d'une réunion le 27 janvier 2019 par ses deux membres restants, soit M. Francis Chatelain, président et trésorier, et M. Jérôme Quiblier, membre.

Cette commission a organisé régulièrement trois à quatre spectacles par année au Vieux-Moulin.

Après plus de 10 ans d'activité et sans relève à ce jour, le Comité restant a décidé de mettre un terme à leur activité. La Municipalité les remercie d'avoir proposé une large palette de spectacles aux saint-preyards.

La Municipalité va rechercher des personnes intéressées à reprendre le flambeau et continuer à faire vivre la culture sur notre territoire.

c) Balcons fleuris – Communication n°09/02.2019

Le concours des balcons fleuris a été mis en place en 1984, à la suite de la commémoration du 750e anniversaire de la Commune.

Constatant une baisse continue de participants, la Municipalité a décidé de mettre un terme à ce concours dans sa forme actuelle.

Elle réfléchit à une proposition plus actuelle, visant à favoriser le développement de projets écologiques ou encourageant une plus grande biodiversité. Toute idée ou suggestion dans ce sens est la bienvenue.

La Municipalité remercie vivement tous les habitants qui ont embelli les rues du village, via ce concours au fil des ans.

d) Taxe au sac – Communication n°10/03.2019

Le compte de la taxe au sac boucle au 31.12.2018 par une perte de Fr. 47'713.75, dont Fr. 20'958.65 d'actes de défauts de bien annulés. Ce montant a pu être absorbé par la réserve qui s'élève à Fr. 163'855.21 au 31 décembre 2017.

Ainsi, dans sa séance du 4 mars écoulé, la Municipalité a décidé de maintenir la taxe annuelle des particuliers à Fr. 108.– pour l'année 2019.

En outre, suite à l'intervention d'un conseiller communal, elle a décidé de revoir à la baisse la taxe pour les entreprises et de la fixer à Fr. 180.– pour 2019 (Fr. 200.– auparavant).

e) Acquisition d'un véhicule au gaz – Communication n°11/03.2019

Dans l'optique de favoriser le développement durable et en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie, la Municipalité a décidé d'acquérir des véhicules propres dans le cadre du renouvellement du parc automobile du service de la voirie et des parcs.

Les collaborateurs du service ont pu tester des véhicules utilitaires électriques ou hybrides fabriqués artisanalement par de petites sociétés. En effet, à l'heure actuelle, les grands constructeurs n'ont pas encore transféré leurs motorisations sur les véhicules utilitaires.

Le gaz naturel paraît aujourd'hui être une bonne alternative à l'électricité. Ainsi, la Municipalité a accepté de remplacer un véhicule en fin de vie par un Piaggio Porter Top Deck. Celui-ci a été immatriculé à mi-février et sillonne désormais les rues du village.

Le local de la voirie étant raccordé au gaz, une station de remplissage y a été installée.

Les voitures à gaz naturel émettent environ 10 à 20% moins de dioxyde de carbone (CO₂) que les véhicules à essence ou diesel. Il faut ajouter au gaz naturel 22% de biogaz pour qu'il puisse être vendu en suisse comme carburant. En outre, la taxe automobile est également plus avantageuse, puisqu'elle bénéficie d'un rabais de 75%.

Le gaz naturel comprimé sera également favorisé lors des futurs changements de véhicules du service de la voirie et des parcs.

Pour terminer, nous relevons que nous avons obtenu une subvention pour l'acquisition de ce véhicule, ainsi que pour l'installation de la station de remplissage.

7) Nomination d'un/e membre à la Commission de gestion

La Présidente rappelle que les membres de la Commission de gestion sont élus chaque année. La prochaine élection aura lieu au mois d'août.

D'autre part, selon l'article 43 du règlement du Conseil : « Lorsqu'un siège devient vacant dans une commission, il reste acquis au groupe politique auquel appartenait le conseiller à remplacer. »

Dans la Commission de gestion, le siège laissé vacant par Mme Véronique Savioz revient donc à un membre PLR.

Monsieur Sébastien PITTET propose Monsieur Marc-Antoine SIEGWART

En l'absence d'autres candidats, M. **Marc-Antoine SIEGWART** est élu par applaudissement.

8) Nomination d'un/e membre à la Commission des finances

La Présidente explique que le siège laissé vacant par M. Anthony Hennard à la Commission des finances revient à un(e) membre de l'Entente. Les membres sont élus pour la durée de la législature.

Madame Sophie ROUQUETTE STUDER	propose	Monsieur Alexandre WOHLNICH
Monsieur Roland LOCHER	propose	Monsieur Fabrice DESSAUX

Suite au vote à bulletin secret, Monsieur **Fabrice DESSAUX** est élu avec 32 voix.

Monsieur Alexandre WOHLNICH obtient 18 voix.

Le total des voix est de 50 voix étant donné le retard de M. Guy GUERITZ, ainsi que la participation au vote de Mme la Présidente.

Mme la Présidente constate l'arrivée de M. Vincent Perruchoud et décide de procéder aux assermentations selon le point 3 de l'ordre du jour.

3) Assermentation de deux nouveaux conseillers : Monsieur Blaise Van Poucque en tant que conseiller PLR pour le remplacement de Madame Véronique Savioz et Monsieur Vincent Perruchoud en tant que conseiller de l'Entente Saint-Preyarde pour le remplacement de Monsieur Anthony Hennard

La Présidente prie Messieurs Blaise VAN POUCQUE et Vincent PERRUCHOUD, ainsi qu'à l'assemblée, de se lever afin de procéder à l'assermentation.

La Présidente donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la loi sur les Communes.

A l'appel de leurs noms, Monsieur Blaise VAN POUCQUE et Monsieur Vincent PERRUCHOUD solennise la promesse. Ils sont de ce fait installés en tant que Conseillers communaux, sous les applaudissements de l'assemblée.

Le nombre de membres du Conseil présents passe ainsi à 53 membres, M. Guy GUERITZ étant arrivé entretemps.

9) Rapport sur le préavis n°01/02.2019 - Demande d'un crédit pour financer l'adaptation d'arrêts de bus dans le cadre de la modification de la ligne MBC 724

M. Jean-François CHAVANNES, rapporteur de la Commission ad-hoc, lit son rapport.

M. Michel CONNE, Président de la Commission des finances, lit son rapport.

Les Commissions proposent :

- vu le préavis municipal
- entendu les rapports des Commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décident :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'adaptation des arrêts de bus dans le cadre de la modification de la ligne 724 ;
- de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 902'000.- ;
- d'admettre que cette dépense globale soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par un emprunt ;
- d'admettre que ce montant soit amorti en une fois, dès 2020, par reprise du compte de réserve n°9282.09 « fonds pour mobilité douce ».

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, explique qu'après étude de l'amendement proposé par la Commission, et après délibération, la Municipalité a décidé de maintenir le préavis tel que proposé. Elle est consciente que le montant est important mais que les chiffres sont des estimations faites par le bureau d'ingénieur.

La Municipalité préfère demander au Conseil un budget un peu plus élevé que les estimations et terminer le projet avec éventuellement une moins-value, plutôt que de devoir expliquer au Conseil que le projet a finalement coûté plus cher que ce qui était initialement prévu.

Mme TINGUELY explique encore que la Commune est pressée par le temps pour réaliser ce projet. C'est pour cela que la Municipalité n'a pas proposé d'abord un préavis pour l'étude du projet puis un second pour sa réalisation.

En effet, les nouveaux horaires de bus entreront en vigueur en décembre 2019 et la Commune doit encore négocier les servitudes avec les propriétaires des parcelles où les arrêts devront être réalisés.

La Municipalité maintient également le déplacement des deux arrêts situés sur l'Est de la Commune, à savoir celui de l'avenue de Taillecou côté Lausanne et celui de la route de Morges, côté Genève. Ces deux arrêts sont à un peu moins de 500 mètres de distance l'un de l'autre, ce qui est relativement éloigné si la Commune souhaite avoir une ligne de bus performante et symétrique entre la montée et la descente du bus.

L'autre argument étant que la zone de l'avenue de Taillecou va être mise à 30km/h, suite à la récente autorisation du Canton. Le fait de mettre les deux arrêts à l'entrée de l'avenue de Taillecou permettra de faire une porte d'entrée du 30km/h et de ralentir les véhicules.

Le dernier argument de la Municipalité réside sur le fait que la zone industrielle du Glapin comporte un certain nombre de travailleurs, usagers de la ligne de bus. En ramenant les deux arrêts proches de l'entrée de l'avenue de Taillecou, les précités seront également plus proche de la zone du Glapin.

Concernant la remarque de la Commission disant qu'il est « éthiquement inacceptable de ne pas faire les arrêts existants LHand », la Municipalité répond qu'il n'est éthiquement pas acceptable d'avoir les deux arrêts à l'Est de la Commune qui ne soient pas LHand, car ils resteraient tels quels si l'amendement était accepté.

Ces travaux devront être faits un jour et la Municipalité estime qu'il est judicieux de les faire en même temps que les travaux pour la nouvelle ligne.

Mme TINGUELY répète que la Municipalité est consciente qu'il s'agit d'un montant élevé, surtout en regard du montant qui avait été demandé en 2005 pour la création de la ligne de bus actuelle. Elle espère arriver bien en dessous du montant demandé après que les soumissions auront été rendues et la Municipalité fera tout ce qu'elle peut afin d'obtenir les meilleurs prix possibles.

M. Frédéric **BERTHOUD** demande premièrement si la Municipalité sait déjà s'il y aura une correspondance à la gare d'Allaman pour les personnes venant de Saint-Prex en bus et allant direction Genève en train. Actuellement, il faut attendre 20 minutes le train pour Genève quand on arrive avec le train depuis Saint-Prex.

Deuxièmement, M. BERTHOUD remarque que la Commune a un compte « Mobilité douce » sur lequel on prendrait environ Fr. 900'000.- pour le préavis 01/02.2019 et a vu qu'il était demandé encore Fr. 1'246'220.00 pour le préavis n°02/03.2019, ce qui signifierait que ledit compte serait vide au 1^{er} mai 2019.

M. BERTHOUD demande si cela est voulu par la Municipalité ou non.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, répond que le but de ces bus est évidemment d'être en lien avec les trains RE (régions express). Selon le programme de la Confédération pour l'arc lémanique, le but est d'arriver à avoir des trains RE au quart d'heure. A ce jour, la ligne de bus sera à l'heure parce que le canton n'apporte pas plus de paires de bus, mais si la fréquentation de ce bus devenait plus importante, il serait alors possible de demander au canton plus de paires, par exemple pour le matin et le soir.

Mme TINGUELY encourage donc les Conseillères et Conseillers à prendre plus régulièrement le bus pour leurs transports. Plus il y aura d'utilisateurs, plus la Commune aura de poids auprès du canton pour pouvoir demander des trajets supplémentaires.

Concernant la deuxième demande de M. BERTHOUD, Mme TINGUELY répond qu'il y a effectivement un compte « mobilité douce » qui se montait à 2 millions au 31.12.2018 et dont le but est que les réserves disponibles soient utilisées.

La Commune a décidé d'amortir ces infrastructures une fois par reprise de réserves. Il serait aussi possible de les amortir sur 30 ans si le Conseil le souhaite mais il était plus simple au niveau financier et comptable de l'amortir en une fois vu que la réserve existe.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, complète en expliquant qu'au niveau des temps de parcours, en prolongement de la ligne 724 à Allaman, le trajet est raccourci de 10 à 20 minutes par rapport au temps actuel. Selon les estimations du canton, ce nouveau trajet sera donc aussi rapide qu'une correspondance à Morges avec le train ICN.

M. Philipp **LANGER**, demande des éclaircissements concernant le regroupement des arrêts de bus à l'avenue de Taillecou, soit lesquels doivent être déplacés, et à quels endroits.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, répond qu'à ce jour, lorsque les utilisateurs du bus veulent se rendre à Morges, ils montent dans le bus à l'arrêt au port de Taillecou et lorsqu'ils reviennent de Morges, descendent au premier arrêt situé sur la RC1, beaucoup plus loin que le port de Taillecou.

La distance entre ces deux arrêts est aujourd'hui d'un peu moins de 500 mètres. Le souhait de la Commune est de recentrer ces deux arrêts à mi-distance, juste après le « banc des pauvres ». C'est à cet endroit-là également que le 30km/h commencerait.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, ajoute que les arrêts, tels qu'ils sont conçus actuellement, ne devraient pas avoir d'incidence la requalification de la RC1 prévue en 2024-2026.

Tout comme Mme TINGUELY, il propose de maintenir cette fusion des deux arrêts aller et retour à Taillecou.

M. Roland **LOCHER** a vu qu'il était noté dans le préavis que les cadences horaires du lundi au vendredi étaient de 15 paires par jour et il est noté plus loin que la Confédération finance 15 paires de course par jour. M. LOCHER souhaite savoir ce que la Confédération finance exactement.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, répond qu'au niveau du budget de fonctionnement du trafic régional des voyageurs, la répartition financière est à charge de 47 % par la Confédération, 37% par le canton de Vaud et 16% par les communes.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, ajoute que l'on parle des mêmes paires par rapport à la question de M. LOCHER. Soit, les 15 paires financées par le canton sont co-financées par la Confédération.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, explique que dans toutes les discussions, l'intérêt a été de garder cette ligne régionale. Le fait qu'elle soit très directe entre Morges et Allaman fait que la Confédération abonde dans ce mode de financement. La Commune serait péjorée financièrement si la ligne devenait urbaine.

M. Roland **LOCHER** comprend donc que le crédit que le Conseil accordera ce soir n'a aucun lien avec le financement de la Confédération.

Mme Carine **TINGUELY** répond que c'est exact. Dans les proportions que M. MOSINI vient d'évoquer, la Confédération et le canton et les communes financent les bus, le chauffeur, le matériel roulant et la ligne. Les communes sont responsables de financer les infrastructures et se doivent de fournir des arrêts de bus sur leurs territoires.

Par exemple, Etoy va également devoir fournir des arrêts de bus sur leur territoire car ils ont aussi une modification de la ligne. De même qu'Allaman, village de 430 habitants, va aussi financer des arrêts de bus sur leur territoire.

Le fait que la Commune bénéficie d'une ligne régionale fait qu'elle est financée par tous les partenaires. Si, dans le futur, la Commune devait avoir des lignes urbaines, telles que Morges ou Lausanne connaissent, la part communale serait prépondérante.

Mme Sylvie **FUCHS**, remarque qu'un gros projet est en cours à Taillecou avec des tuyaux et a un peu de mal à imaginer que le projet ne soit fait que partiellement.

Mme FUCHS pense qu'il faudrait regrouper, faire l'ensemble du projet et essayer de faire des économies d'échelle et de négocier ce projet de façon globale

De plus, cela lui poserait un problème d'image d'avoir des arrêts de bus qui ne sont pas identiques et qui ne permettraient pas à quelqu'un qui a une mobilité réduite de monter à l'entrée Est de Saint-Prex.

M. Pascal **GIRARDET** a regardé sur Google Maps et il y a 240 mètres de distance entre les deux arrêts de bus Est de la Commune.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, explique que la distance d'un peu moins de 500 mètres a été calculée par le service technique de la Commune.

M. Raymond **TARDY**, appuie la proposition de Mme FUCHS. Il trouve intelligent que ces deux arrêts soient regroupés, d'autant plus étant donné le peu de distance qu'il y a entre ces différents points.

M. Roland **LOCHER** demande s'il est prévu que l'arrêt de bus de l'Epondaz soit déplacé car son emplacement actuel n'est pas le même que celui qui figure sur le plan annexé au préavis.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, répond que l'arrêt restera au milieu de la route de l'Epondaz.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, répond qu'il y avait un temps deux variantes d'emplacement pour cet arrêt mais celle retenue est celle qui situera l'arrêt au milieu de l'Epondaz, comme actuellement.

L'ingénieur devra tout même encore étudier le détail de l'emplacement, notamment au niveau des bordures à abaisser afin de rendre l'arrêt compatible LHand.

Ce travail est plus complexe qu'on pourrait le croire.

M. Frédéric **BERHOUD**, n'est pas certain que sa question précédente ait été comprise.

C'est important pour lui de savoir s'il y aura une correspondance relativement rapide à la gare d'Allaman pour les gens qui y viennent en bus. Il a bien entendu que si la fréquence d'utilisation du bus était importante, la Commune pourrait alors demander plus de correspondances. Toutefois, M. BERTHOUD fait remarquer que s'il n'y a pas de bonnes correspondances, le bus ne sera pas fréquenté comme espéré. Il souhaite que la Municipalité puisse avoir une garantie sur ces correspondances. Si la Commune espère une hausse de fréquentation, il faut que tout soit pertinent.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, répond que le but est effectivement d'enlever les 20 minutes d'attente actuelles pour la correspondance sur Genève.

En examinant la proposition d'horaires de la ligne 724 en annexe du préavis, il est possible de voir que les utilisateurs qui se rendront en gare d'Allaman en train depuis Saint-Prex avec le RE auront une correspondance par heure sur Genève. Il y a actuellement deux RE par heure. Un seul sera connecté au bus puisqu'il n'y aura qu'un bus par heure.

Le but est aussi de simplifier les trajets de employés des entreprises du Littoral Parc afin que ceux-ci puissent prendre directement un bus à Allaman pour Etoy, au lieu d'attendre, comme actuellement, un train RE 20 minutes pour faire un trajet de deux minutes et demi entre Allaman et Etoy.

Mme TINGUELY ajoute qu'il sera éventuellement possible de demander à ce qu'il y ait, à terme, une cadence à la demi-heure le matin et le soir, sur tout le tronçon ou un tronçon limité entre le Littoral Parc et la gare d'Allaman.

Mme TINGUELY termine en rappelant qu'il a également été expliqué à la Commission qu'actuellement la Commune de Saint-Prex finance un bus pour aller chercher les écoliers dans les quartiers Ouest de Saint-Prex et les amener à Sous-Allens.

L'idée de ce bus serait que les écoliers puissent également l'utiliser pour se déplacer sur le territoire, ce qui ferait aussi économiser un bus qui aujourd'hui est entièrement dédié au transport scolaire.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, ajoute que l'étude des horaires a été faite d'entente avec le MBC ainsi que la DGMR qui a la responsabilité de coordonner ses jonctions avec les CFF. C'est avec un excellent état d'esprit qu'ils ont pu avancer.

M. Didier **FRANCO** revient sur les derniers propos de Mme TINGUELY concernant le bus scolaire. Il demande si la Municipalité pense supprimer ce bus pour la partie Ouest du territoire et si la Municipalité ne pense pas qu'il y aura un problème d'horaire avec les écoles si les écoliers devaient ne prendre plus que le bus MBC 724.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, répond que c'est quelque chose sur lequel la Municipalité peut travailler et que s'il n'y a pas de bus aux horaires adéquats, la Commune continuera à aller chercher les écoliers.

A ce jour, le bus financé par la Commune va les chercher, et les ramène deux fois par jour. Si dans ces quatre trajets journaliers il y a possibilité d'utiliser le bus de ligne 724, ce sera fait. De plus, l'école a la latitude de faire varier les horaires d'entrée et de sortie des classes et la Municipalité a d'excellentes relations avec la direction de l'établissement. Si cela devait s'avérer nécessaire, la Commune demanderait aux écoles de décaler de 5 à 10 minutes le début de l'école afin que les écoliers puissent prendre le bus de ligne 724. Cela permettra à la Commune de faire des économies.

M. Roland **LOCHER** remarque que le trajet des bus, dans les deux sens, et passera par le Pont-Rouge et qu'il ne sera certainement pas évident pour les bus de circuler sur cette route-là.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, répond que lui et Mme TINGUELY ont eu le plaisir de faire le trajet en bus avec les gens du MBC et de la DGMR. Plusieurs itinéraires sur la Commune ont été testés car il y avait au départ d'autres variantes, par la route de Buchillon notamment, qui ont été abandonnées car cela était trop complexe.

Il a même été envisagé de mettre l'arrêt de bus sur le Pont-Rouge pour équilibrer des deux côtés mais il s'est avéré que ça n'était pas possible.

M. Alexandre **BUVELOT** remarque que, selon la proposition d'horaires, les bus arriveront tous les 39 à la gare d'Allaman et le train est au 41. Avec la circulation sur la route suisse, il lui semble que seules deux minutes de battement seront un peu légères.

M. Jean-François **CHAVANNES** rappelle que c'est une proposition d'horaires et que celle des CFF n'est pas encore disponible. A priori, les horaires sont quand même étudiés pour correspondre entre eux.

M. Thierry **JAQUIERY** demande à connaître le montant global de l'intégralité du projet, pour toutes les Communes concernées. De plus, il aimerait savoir s'il y a un projet commun à toutes les communes ou si chacune le fait de son côté, avec son ingénieur et ses entreprises. M. JAQUIERY demande également quel sera le choix de la Municipalité pour le projet, soit de le faire seule ou de se regrouper avec l'une ou toutes les autres communes touchées.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, répond que l'itinéraire a été discuté en commun avec les communes, la DGMR et les MBC. Cependant, chaque commune est responsable de réaliser et de financer ses propres arrêts de bus. Les communes sont libres de se regrouper ou de rester indépendantes.

Actuellement, la Commune de Saint-Prex a demandé une offre pour aller plus vite possible. Lorsqu'il faut se coordonner avec plusieurs communes, les délais sont plus longs, et il était plus simple pour la Municipalité d'œuvrer seule pour demander un appel d'offres.

La décision du MBC a été connue au mois de septembre dernier et il a fallu utiliser les marchés publics rapidement. La Commune part donc seule dans ce projet, avec son bureau d'ingénieurs qui traitera les soumissions, comme elle le fait habituellement.

M. Juan Carlos **LANDROVE** demande si la Commune profitera quand même du fait qu'un passage sous-voie relativement coûteux a été construit il y a quelques temps dans le quartier de la Scierie et si l'arrêt de bus qui se trouve maintenant à la Scierie ne sera pas trop loin de ce passage sous-voie.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, répond que l'arrêt du côté des voies sera à la hauteur des feux situés sur la RC1. L'arrêt de bus côté Lac, situé en face de celui de la Scierie, est également situé sur la RC1. La vitesse de base de circulation de la nouvelle ligne de bus a nettement augmenté puisqu'elle passe davantage sur la RC1. C'est pour cela également qu'un certain nombre de minutes sera gagné sur le trajet en bus.

M. Jean-François **CHAVANNES** complète en expliquant que les portes du bus n'ouvriront pas du côté route. Les passagers descendront du côté droit du bus, soit côté chemin de fer et qu'il sera donc nécessaire de créer un passage piéton.

M. Juan Carlos **LANDROVE** remarque qu'il a été parlé de servitudes avec les CFF et avait imaginé qu'ils céderaient peut-être un bout de terrain à la Commune pour y faire un arrêt de bus.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, répond que la Commune devra en effet négocier quelques parties de terrain avec les CFF, là où sont actuellement construites les parois antibruit.

M. Alexandre **WONHLICH** remarque que plusieurs Conseillers se sont préoccupés de la synergie entre les travaux qui ont débuté, et pense notamment au Vieux-Moulin et l'arrêt de Taillecou. M. WOHNLICH pense qu'il est difficile d'avoir une synergie d'entreprises, puisque la Commune est astreinte au marché public et que les travaux ont déjà été attribués en partie. Selon lui, cette possibilité-là n'existe pas vraiment ; cela peut difficilement être la même entreprise qui s'occupe de tous les travaux.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, abonde dans le sens de M. WONHLICH. Il ajoute que la Commune doit s'assurer de coordonner les travaux mais qu'il n'est tout de même pas impossible que cela soit réalisé par la même entreprise.

M. Roland **LOCHER** constate dans le rapport du préavis, concernant l'arrêt des Saugettes, qu'il sera nécessaire de prévoir un passage sécurisé et de la signalisation lumineuse, en complément des feux déjà existants. M. LOCHER remarque que la rénovation de cette route a été terminée il y a juste quelques mois et se demande s'il n'était pas possible d'anticiper ces travaux avant que la route ne soit terminée.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, répond qu'aucun travail ne sera fait sur la route, excepté le marquage du passage piéton qui n'endommagera pas le tapis qui vient d'être fait. Les arrêts seront à côté de la route ou sur le trottoir.

Le but n'est pas de retravailler sur la route mais de modifier et d'utiliser ce qui existe déjà, de le compléter pour faire des trottoirs surélevés afin de rendre la descente du bus plus facile.

La Commune a reçu l'accord pour cette ligne de bus en fin d'année passée, ce n'est donc pas quelque chose qui aurait pu être anticipé.

Une ligne de bus est une mise en place longue, trois ans de négociations et de discussions, parce que cela est généré par le canton et la Confédération.

La Commune a passablement de partenaires pour pouvoir obtenir une ligne et il faut aussi être reconnaissants envers les communes d'Allaman et d'Etoy qui acceptent de financer ces nouveaux arrêts. Ces deux communes étaient les premières à devoir convaincre. Allaman a 434 habitants, et c'est un important investissement pour une commune aussi petite de créer deux arrêts de bus supplémentaires sur son territoire.

M. Philipp **LANGER** récapitule en expliquant que la seule différence à voter sur le préavis sont les Fr. 200'000.- qui rendront inhérente la question des arrêts de bus à l'avenue de Taillecou. Il pense que si le Conseil souhaite faire des économies, il n'est pas envisageable d'en faire s'il y a des questions éthiques. Il pense qu'il faut voter pour le préavis tel que présenté par la Municipalité et ainsi rendre conformes à la LHand les arrêts concernés, même si cela signifie pour lui de marcher un peu plus pour prendre son bus.

M. David **CLENIN** demande si la Commune a une garantie du financement de fonctionnement par le canton et la Confédération, En effet, la Commune va investir des montants relativement importants dans les infrastructures et il aimerait savoir s'il y a une pérennité dans le futur de ce financement ou s'il est possible que la Commune doive financer ce fonctionnement elle-même dans quelques années.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, répond que pour l'instant c'est une ligne régionale et qu'il a été promis à la Commune que cela le resterait encore quelques années.

Si la Commune décidait dans le futur de mettre en place une desserte très fine à l'intérieur du village, il faudrait alors imaginer un bus urbain, navette autonome ou pas, qui comblerait cette ligne.

Tant que la Commune pourra justifier une ligne de trafic régional entre plusieurs communes sur l'axe littoral, il est fort probable que ce statut soit maintenu.

M. Jean-Noël **FANGUIN** demande si les infrastructures des arrêts de bus seront les mêmes que ce qu'il existe actuellement sur la Commune. Il remarque qu'il y a des risques de dégradation du matériel par des gens mal intentionnés. Il constate tous les jours en prenant le train ou le bus que l'incivilité prend de l'ampleur dans notre région.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, explique que l'entretien des arrêts de bus incombe à la Commune. Les MBC mènent des enquêtes pour contrôler la qualité, aussi bien des bus que des arrêts de bus et interviennent, si nécessaire, auprès des communes. D'après lesdites enquêtes, il y a un bon degré de satisfaction sur ce sujet.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, répond qu'au niveau des totem, les MBC a un catalogue de trois types de panneaux et la Commune doit se conformer à ces choix. Les possibilités sont donc de mettre en place, un totem avec un banc, comme à l'Epondaz ou à Taillecou, soit de faire un abri couvert comme celui de l'administration communale au Penguey, soit de ne mettre qu'un poteau indiquant l'arrêt.

M. Stéphane **PORZI**, Municipal, explique qu'il n'y a pas eu de recrudescence de vandalisme ou d'incivilités ces derniers temps. Le peu qui a été recensé concerne plutôt les WC publics, qui en sont régulièrement victimes. Les arrêts de bus n'ont pas été touchés dernièrement, mais c'est cyclique. Il est compliqué d'assurer qu'il n'y en ait pas.

M. Jean-Noël **FANGUIN** suggère qu'il n'y ait pas d'abri en verre ou en bois, mais plutôt une toiture de manière à ce qu'en cas d'intempérie les gens soient protégés.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, explique que l'étude fine pour définir quels modèles seront choisis n'a pas encore été faite, mais qu'il s'agira de toute manière des modèles proposés par les MBC. La logique sera de garder une symétrie dans les arrêts, soit de mettre les mêmes face à face. Aux Saugettes et à la gare, il est probable que ce soient des modèles couverts qui seront installés car beaucoup d'utilisateurs y prennent le bus. A contrario, à Taillecou où il y a une faible fréquentation, il n'y aura certainement qu'un poteau avec un banc, comme actuellement.

Cela peut bien sûr évoluer dans le temps et changer.

Mme TINGUELY ajoute qu'il faut être conscient que si la ligne de bus actuelle est maintenue à Saint-Prex, c'est grâce au Gymnase. Si les gymnasiens ne prenaient pas le bus, il n'y en aurait plus à Saint-Prex.

La Municipalité espère donc qu'avec cette nouvelle offre, incluant une meilleure connexion sur l'Ouest du canton et sur Genève, la fréquentation de cette ligne va augmenter de manière importante. Cela permettra à la Commune ensuite de demander des courses le dimanche et d'augmenter les paires de bus.

M. Jean-Noël **FANGUIN** a effectivement remarqué que le créneau horaire de remplissage pour les gymnasiens est à 07h30/08h30, mais qu'en dehors de ça le bus est effectivement désert.

M. Roland **LOCHER** constate que la ligne de bus Morges-Saint-Prex-Etoy-Allaman est une ligne très directe. Il est persuadé que les MBC souhaitent que ce trajet soit le plus rapide possible, seulement Saint-Prex a une boucle relativement compliquée. Dès lors, il est probable que dans le futur les MBC renoncent à desservir la Commune de Saint-Prex.

D'autant plus que le quartier de la gare est encore amené à se développer et que des arrêts devront éventuellement être déplacés. C'est pour ces raisons que M. LOCHER souhaite que la Commune fasse le moins d'investissements possibles sur la boucle Penguey/Epondaz/Gare Nord afin qu'ils ne soient pas faits pour rien si les MBC décidaient d'arrêter de desservir Saint-Prex.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, répond que cela va tout à fait dans le sens de ce qui a été dit précédemment. Les MBC inciteraient la Commune à avoir un bus urbain pour les désertes internes. La Municipalité va tenir compte de cette remarque.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente explique que les membres du Conseil sont invités à voter d'abord sur l'amendement proposé par la Commission puis sur les conclusions du préavis.

Elle donne lecture des propositions de l'amendement, soit :

- Suppression du poste des arrêts à regrouper d'un montant de Fr. 138'000.- (125'553.45 + 10%) et amender le point 2 des conclusions du préavis n°01/02.2019 comme suit :
«d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 764'000.-»

Au vote, l'amendement proposé par la Commission est refusé.

Résultat des votes : 18 oui / 29 non / 5 abstentions

Mme la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à voter sur les conclusions des rapports des Commissions ad-hoc et finances.

Au vote, les conclusions des rapports sont acceptées à la majorité des membres présents.

Résultat des votes : 47 oui / 1 non / 4 abstentions

Le nombre total de voix est de 52 étant donné que Mme la Présidente ne vote que lors de votes à bulletins secrets.

10) Préavis n°02/03.2019 – Demande d'un crédit de Fr. 1'246'200.00 pour financer la sécurisation du chemin des écoliers, l'installation de feux de signalisation pour piétons et le remplacement d'une conduite d'eau potable

La Commission suivante est nommée par le Bureau :

Concetta PINO
Adrienne SENNWALD
Sylvain RODRIGUEZ

Roland THIEBAUD
Didier FRANCO

Suppléants :

Juan Carlos LANDROVE

Christian BOILLAT

11) Simple questions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Dominique **DUBUGNON** aborde un aspect de sécurité. Dans la nuit du vendredi 8 mars au samedi 9 mars à 02 heures du matin, son fils a pris le train avec deux de ses amis pour revenir de Lausanne. En sortant du train à Saint-Prex, son fils s'est fait agresser gratuitement par deux individus sur le quai de la gare, avec coups de poings et arme blanche. Il a été emmené à l'hôpital avec plusieurs dents déplacées et 9 points de suture.

M. DUBUGNON souhaite savoir ce qu'il est possible d'entreprendre afin de garantir la sécurité des citoyens de Saint-Prex sur le territoire communal.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, pense qu'il est important que la PRM soit mise au courant de cet évènement. La Municipalité va leur demander des passages plus fréquents dans les lieux ciblés qui leur semble être plus délicats.

La Commune n'a pas de personnel communal pour faire de la surveillance.

M. MOSINI relayera volontiers les propositions des membres du Conseil.

M. Dominique **DUBUGNON** a entendu qu'il y avait également des vols de vélos sur le parking à vélos de la gare et propose la mise en place éventuelle d'une caméra de surveillance. C'est une solution mais il sait que ça n'est pas une question facile.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, se rappelle que lorsque les policiers ont été équipés de gilets pare-balles à Morges, tous les partis avaient bien entendu soutenu cet achat. Les gendarmes eux-mêmes disent qu'ils sont obligés de se rendre à deux à la gare car c'est trop dangereux d'y aller seul.

M. MOSINI pense qu'il faut que la Municipalité ait une discussion avec la PRM du sujet de la gare de Saint-Prex.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, a un CODIR PRM le lendemain matin. Elle en profitera pour relayer cet évènement et demander des passages plus fréquents à la gare.

La Commune a deux ou trois points sensibles où il est demandé à la PRM de passer fréquemment. L'autre système qui a été mis en place depuis quelques années et qui a bien fonctionné est la venue d'un travailleur social de proximité. Cela a bien fonctionné et la Commune a connu une baisse de dégradation sur le territoire. Malheureusement, le travailleur ne peut pas être à la gare à chaque arrivée de train.

Concernant les caméras, Mme TINGUELY explique qu'un règlement, sur lequel M. Stéphane PORZI a travaillé, a été établi il y a quelques années. La problématique du vol de vélos à la gare existait depuis longtemps.

L'interrogation de la Municipalité résidait à l'époque de savoir où poser les caméras et que filmer. En effet, si une caméra est mise en place à la gare, alors il pourrait y en avoir également une à la plage, pour tous les problèmes de littering, ou encore dans la cour d'école du Chauchy, pour toutes les bouteilles d'alcool qui sont retrouvées cassées quand les petits écoliers arrivent à l'école le lundi matin.

La Commune a plusieurs points sensibles, également à l'église protestante où il y a passablement de gens qui squattent. Mais la Commune ne veut pas devenir Monaco et ne plus savoir où s'arrêter si elle commence la mise en place de caméras.

Mme TINGUELY pense également que les jeunes choisiront alors d'autres endroits non-surveillés pour continuer les vols, violences ou dégradations.

Mme TINGUELY termine en se disant navrée pour le fils de M. DUBUGNON et trouve terrible de se faire agresser à la descente du train à Saint-Prex.

Mme Sylvie **FUCHS** demande s'il ne faudrait pas aussi en parler aux CFF et pense qu'une réflexion commune pourrait être faite sur le sujet.

M. Christian **BOILLAT** trouve que la gare de Saint-Prex n'est pas accueillante et qu'il a beaucoup été question des arrêts de bus et de la somme importante qui leur sera allouée.

Mais la Commune n'a pas non plus des locaux adéquats sur la voie des CFF pour accueillir des passagers. Il ne sait pas si c'est à la Commune de faire quelque chose ou aux CFF mais trouve que cette gare n'est pas accueillante et inadaptée à Saint-Prex. L'installation d'une rampe pour accéder au quai direction Morges serait également la bienvenue.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, la Municipalité partage le point de vue de M. BOILLAT et explique que la Commune a déjà fait de nombreuses séances avec les CFF à ce sujet.

Des travaux et aménagements vont de toute manière être entrepris sur ces voies pour les rendre accessibles LHand. Les accès vont être revus, ainsi que les quais, en partie. Cependant, les CFF ne veulent plus mettre d'abris sur les quais. Il y a encore des locaux qui sont à disposition.

M. Jean-Noël **FANGUIN** a peur que si l'on modifie ou enjolive trop la gare ce soit un appel aux incivilités comme le taggage ou la destruction de matériel. C'est pour cela qu'il se demande si cela vaut la peine de faire des aménagements, plutôt que d'éduquer les gens, ou du moins les sensibiliser, sur le fait que la Commune dépense de l'argent pour le bien de la communauté.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, répond que la Commune n'a aucun pouvoir sur les aménagements de la gare de Saint-Prex. C'est la propriété des CFF et c'est eux qui décident d'effectuer les travaux qu'ils souhaitent faire.

La Municipalité reçoit beaucoup de demandes des citoyens concernant les problèmes d'accessibilité au quai 2, avec une poussette, une chaise roulante, un vélo. Aujourd'hui, il n'est pas possible d'accéder à ce quai sans avoir à monter les escaliers.

Les CFF sont aussi soumis à la LHand, ils ont donc l'obligation légale fédérale de mettre ces quais aux normes et accessibles aux personnes handicapées pour 2024.

Des projets d'aménagement vont donc arriver. Il est certain que la Commune ne demandera pas aux CFF de ne pas trop améliorer la gare par crainte de vandalisme. Les CFF mettront ce qu'ils ont l'habitude de poser, un matériel homologué, dont ils équipent toutes leurs gares, selon leurs fréquentations.

Malheureusement, la gare de Saint-Prex est une gare de seconde, voir tierce zone.

Les CFF comptent en effet la fréquentation sur les quais de gare et le nombre de personnes qui montent et qui descendent à la gare Saint-Prex. Basés sur ces calculs, ils définissent le classement de zone de la gare, et celle de Saint-Prex n'est pas une gare principale sur leur réseau.

Mme TINGUELY termine en encourageant encore une fois les membres du Conseil à prendre le train, tout comme le bus.

M. Michel **CONNE** souhaite faire une suggestion à la Municipalité.

En effet, une conférence a été organisée il y a quelques temps pour les habitants de Saint-Prex afin de présenter les candidats aux deux postes à pourvoir à la Municipalité.

Il lui semble que cette séance a été très appréciée de la population et la preuve en était le nombre de personnes présentes. Cependant, beaucoup d'habitants n'ont pas pu s'y rendre.

M. CONNE pense qu'avec les moyens technologiques actuels dont il est possible de disposer, la Municipalité pourrait envisager, pour une prochaine séance de ce genre, de prévoir de filmer ses présentations et de les mettre à disposition sur le site internet de la Commune de Saint-Prex. Cela permettrait aux personnes intéressées de voir ou revoir ces présentations et de voter ainsi en toute connaissance de cause.

M. CONNE ajoute qu'il n'y a pour cela pas besoin de réalisateurs extraordinaires, qu'il suffit d'utiliser le système « plan fixe », simple et efficace.

Lesdits films pourront ensuite être supprimés du site, à la discrétion de la Municipalité.

M. CONNE fait cette suggestion pour le futur et pense que cela vaut la peine d'y penser à l'avance.

M. Daniel **MOSINI**, Syndic, répond que la Municipalité prend note de cette suggestion.

M. Marc **HAUSWIRTH** intervient au sujet de l'UAPE, également AJEMA. En effet, de nombreux parents ont reçu récemment un courrier leur annonçant que dorénavant, pour pouvoir manger à midi, les enfants se rendant à l'UAPE devront aussi y être inscrits soit le matin, soit l'après-midi. Outre l'incidence financière pour les parents, qui devront payer un matin ou un après-midi supplémentaire, la Commune va également devoir payer puisque chaque heure est subventionnée.

M. HAUSWIRTH aimerait connaître la logique de cette décision et savoir si la Commune a envisagé un plan B pour nourrir les enfants autrement.

Mme Carine **TINGUELY**, Municipale, explique que la décision de l'UAPE est du ressort du comité du Cerf-volant et non de la Municipalité.

Mme TINGUELY annonce au Conseil que le comité du Cerf-volant a accepté qu'un membre de la Municipalité siège dans leur comité, à partir du mois de mai. M. Antony HENNARD sera certainement nommé pour aller au sein du comité, ce qui permettra d'avoir une meilleure relation.

Mme TINGUELY explique que la décision de Mme Charrier réside sur le fait que ce qui coûte cher dans une structure c'est un taux de remplissage qui n'est pas optimum.

Lorsque des places d'accueil sont ouvertes c'est par ratio de 12 places car il a été estimé que c'était ainsi le plus efficient possible par rapport à l'encadrement et aux normes actuelles.

A ce jour, il y a énormément de demandes à midi, beaucoup moins pour le matin et l'après-midi est assez constant. Le fait de forcer les gens à avoir deux accueils va favoriser le remplissage des heures où il n'y en a pas.

L'alternative de la Commune, serait de mettre en place des cantines. C'est ce qui a été fait pour les 5 à 8P. Il y a d'un côté la cantine, qui est un restaurant scolaire où les normes ne doivent pas être suivies, et d'un autre l'APEMS qui a été mise en place pour l'accueil de l'après-midi.

Pour les plus jeunes enfants, faire une cantine est un peu plus compliqué puisque ce sont justement de jeunes enfants. Cela demande aussi un encadrement plus difficile.

Mme TINGUELY propose à M. HAUSWIRTH d'en parler au comité de direction.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

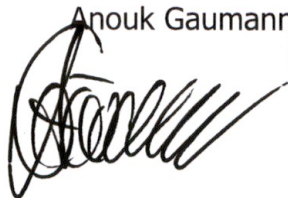
12) Contre-appel

Il est fait.

La séance est levée à 21h37.

La Présidente :

Anouk Gaumann



La Secrétaire :

Lydie Rochat

